

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

MARDI 01 FEVRIER 2022

Date de convocation : 24/01/2022

**2022 - 004**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

en présence : 6

votants : 13

L'an deux mil vingt-deux, le premier du mois de février, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : P. LEFEBVRE, M. DEGAUCHY, M.A. DUPUIS, O. FACHE, V. LEROY, M.J. LENS

Absents excusés : P. MARSON, A. BOBOWSKI, C. FORMONT, F. LOIFERT, C. PICAUD, M. DEVANNEAUX, D. CAPY

Procurations : P. MARSON donne procuration à M. DEGAUCHY, A. BOBOWSKI donne procuration à P. LEFEBVRE, C. FORMONT donne procuration à O. FACHE, F. LOIFERT donne procuration à M. DEGAUCHY, C. PICAUD donne procuration à M.A. DUPUIS, M. DEVANNEAUX donne procuration à M.J. LENS, D. CAPY donne procuration à P. LEFEBVRE,

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : M. DEGAUCHY

### DELIBERATION N°4 : SUPPRESSION DE LA REGIE DES LOYERS

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'instruction ministérielle codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** la délibération en date du 24/10/2005 portant création d'une régie de recette pour l'encaissement des loyers des logements communaux dits gites ;

**Vu** l'arrêté en date du 28/10/2005, portant nomination d'un régisseur pour la Régie des loyers, modifié le 10/11/2005, le 24/01/2012 et le 23/09/2014 ;

**Considérant** que les moyens de paiements ont évolué et que les recettes des loyers sont dématérialisés,

Monsieur le Maire propose de supprimer la régie de recette pour l'encaissement des loyers des logements communaux

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la suppression des régies de recettes des loyers au 31 décembre 2021 et d'annuler les arrêtés portant nomination d'un régisseur pour les loyers et de son suppléant au 31 décembre 2021.**

Département de l'Oise  
COMMUNE de MORLINCOURT  
27 place de la Mairie  
60400 MORLINCOURT

Envoyé en préfecture le 08/02/2022  
Reçu en préfecture le 08/02/2022  
Affiché le 08/02/2022  
ID : 060-216004267-20220201-2022\_004-DE

**2022-004**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 01 février 2022.

Le Maire

  
Patrick LEFEBVRE